

civil, et que ce pouvoir suprême est le pouvoir ecclésiastique.

Je suis persuadé que nous subissons, pour la deuxième fois, l'écrasement d'un pouvoir omnipotent dont il est impossible de contrôler au Canada la toute-puissance politique, judiciaire et sociale.

D'un autre côté, j'ai pleine confiance qu'en Angleterre de pareilles doctrines ne peuvent prévaloir, et que la liberté du sujet ne peut pas être laissée à la merci de caprices privilégiés.

Le jugement de l'hon. juge Archibald a posé la doctrine de la pleine liberté du sujet avec la pleine protection que lui doivent les tribunaux envers et contre tous.

Cette doctrine doit triompher en dernier ressort ; mais pour obtenir sa sanction, il y a un large pas à franchir.

Nous ne manions pas des millions, nous payons des taxes et messieurs nos adversaires n'en paient pas ; nous élevons des familles et ils n'en élèvent pas ; nous gagnons notre pain et on le leur donne ; nous luttons et ils se contentent de vivre.

Depuis trois ans, j'ai conduit la lutte sans trêve ni merci ; j'ai essuyé toutes les insultes et toutes les rebuffades, toutes les calomnies et toutes les injures, mais maintenant je suis à bout.

Je ne puis plus me consacrer sans espoir à un apostolat dont le résultat serait d'enlever le pain de la bouche de ma famille.

Depuis quelques mois j'ai pris une occupation qui accapare tous mes instants et il m'est impossible de continuer ma mission de frère-quêteur des trente-six derniers mois.

Je fais appel à tous, à tous ceux qui pensent qu'il faut, une fois pour toutes, régler la question de l'autocratie cléricale en matière de publicité.

Tout nous fait supposer que nous aurions gain de cause devant le Conseil privé, mais nous n'avons ni le temps ni les moyens d'obtenir justice par cette voie.

Aussi, demandons-nous à tous les fervents amis de la liberté de s'unir pour nous fournir les fonds nécessaires à la conduite de la cause.

C'est bien simple.

Il faut qu'avant HUIT SEMAINES nous ayons en caisse DEUX MILLE dollars pour faire le dépôt exigé.

Ceci fait, il nous faudra encore au moins un montant égal pour faire face aux frais du procès.

Maintenant, nous accepterons tout, absolument tout.

Si d'ici deux mois, nous avons